

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ALLEMAGNE. — VIENNE, 31 JANVIER.

#### TENTATIVE D'ASSASSINAT SUR LA PERSONNE DU SULTAN.

Des lettres portent qu'un courrier venait d'arriver de Constantinople avec la nouvelle qu'une tentative d'assassinat a été commise sur la personne du sultan. L'assassin qui est un ancien janissaire, n'aurait manqué son coup que par l'effet du hasard.

Voici les circonstances de ce fait, telles que les rapporte la correspondance de Vienne : Le sultan était sorti à cheval de son palais d'hiver, quand un individu, mêlé à la foule prosternée sur le passage de sa hauteesse, et muni d'un fusil à vent, tira sur Mahmoud, dont le cheval, par un brusque mouvement, a préservé heureusement son maître du coup qui lui était destiné. L'arme paraît être de fabrication européenne, et des recherches, jusqu'ici infructueuses, ont été faites parmi les Francs. L'assassin et neuf autres personnes présumées ses complices, ont été, après une instruction sommaire, renfermés dans un sac et jetés dans le Bosphore.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 4 FÉVRIER.

Dans la séance de la chambre des communes du même jour, le colonel Tompson a annoncé que lundi, il ferait une motion ayant pour objet de faire reconnaître que l'armée est illégalement administrée et que personne n'est obligé d'obéir aux chefs, en d'autres mots, il demandera l'abolition de la peine du fouet.

M. Melbourne a demandé à lord John Russell s'il partage avec lord Melbourne l'opinion que l'existence de l'association nationale d'Irlande est à regretter. Lord John Russell a refusé une explication catégorique, disant que mardi il développerait longuement son opinion relativement à l'Irlande. M. M. O'Connell et Haume ont défendu l'association.

M. Shaw a parlé contre.

### FRANCE. — PARIS, 5 FÉVRIER.

On a attaché quelque importance à une audience particulière accordée par le Roi à M. le président de la chambre des députés. Nous croyons qu'elle n'avait pour objet rien qui eût rapport à la direction politique des affaires elle se rapportait aux projets de loi de famille présentés dernièrement à la chambre des députés, projets à la confection desquels M. Dupin aurait pris part lui-même avant qu'ils fussent devenus un acte du gouvernement. Aussi est-il certain que M. Dupin, président de la chambre des députés, appuiera les lois sur l'apanage du duc de Nemours et sur le crédit d'un million pour la dot de la reine des Belges. On croit que ces lois seront très-probablement adoptées à peu près sans discussion.

(La Paix.)

M. Dupin a été reçu ces jours derniers par le roi au sujet du projet de loi sur le million de la reine des Belges. On prétend que M. Dupin doit voter en faveur de ce projet de loi.

Le feu s'est manifesté cette nuit, vers onze heures 3/4 dans les ateliers de M. Everat, rue du Cadran, n° 16; en peu d'instants l'incendie avait fait tant de progrès dans toute la partie centrale des ateliers, qu'il paraissait impossible d'en devenir maître. C'est à ce moment qu'est arrivé M. le sous-lieutenant de pompiers Delatour, ayant sous ses ordres les pompiers de la caserne de la rue de la Paix, qui a su donner aux efforts, jusque-là mal dirigés d'un public empressé, mais inhabile, une direction utile, et après une heure et demie de manœuvres habilement combinées, et appuyées par les pompiers de la caserne St Martin, il est parvenu à couper le feu d'avec les maisons voisines, et toutes les forces ont pu se concentrer sur un seul foyer toujours menaçant, mais toujours contenu.

Malheureusement cette partie abandonnée aux flammes était celle qui renfermait les valeurs les plus importantes.

M. le général Voirol est arrivé à Paris. Il règne toujours un profond mystère sur les motifs qui ont décidé sa mise en disponibilité. Tout ce qu'on a pu apprendre est qu'il a été appelé à Paris pour rendre compte de sa conduite. On prétend que le général Voirol n'a pas craint de dire hautement qu'il n'avait été pour rien dans l'enlèvement du prince Napoléon, et qu'il avait même désapprouvé cet acte illégal.

Tandis qu'on annonce l'arrivée à Paris de M. Parquin, voici ce que nous lisons dans l'Helvétie :

Deux prévenus acquittés par la cour d'assises du Bas Rhin, dans l'affaire du complot de Strasbourg sont en ce moment à Arenenberg. Ce sont le colonel de Vaudrey et le commandant Parquin. Quand à M. de Griouart on assure qu'il est de nouveau arrêté et l'on indique comme motif de son arrestation une dispute dans laquelle il se serait emporté jusqu'à souffler son adversaire.

On écrit de Bone, le 22 janvier :

Les Arabes qui visitent le camp de Guelma annoncent qu'achmet-Bey fait de grands préparatifs pour augmenter

les moyens de défense de Constantine; vous savez qu'il a fait démanteler les fortifications d'une place située près la lisière du désert où il avait huit pièces de canon qu'il a fait transporter à Constantine; la double enceinte qui avait été commencée à la hâte a été fortifiée, et près des portes, dans l'intérieur, on établit des postes où cent hommes pourront à la fois faire feu sur les assiégés qui pénétreraient dans la ville. Il arrive tous les jours des munitions qui sont entassées dans la Casbah, et des ouvriers européens travaillent à mettre les canons en bon état. Il faudra 20,000 hommes et un siège en forme pour s'emparer de cette ville.

Quant aux tribus de la province, elles n'ont pas changé de manière de voir à notre égard, malgré le revers du mois de novembre. Elles seront avec nous sans regret, peut-être même avec satisfaction, dès que nous dominerons complètement dans le pays et que nous pourrons leur assurer une protection efficace.

On lit dans le Constitutionnel : Nous recevons ce matin une lettre d'Oran du 23 janvier. Elle annonce qu'il est question de conclure un traité de paix avec Abd-el-Kader. Voici quelles en seraient les conditions :

La place de Tlemecen serait rendue à l'émir, à qui on concéderait de plus un port sur la côte pour l'écoulement des produits de la province. Depuis longtemps les tribus ennemies ne peuvent trafiquer; il y a surtout en ce moment, dans l'intérieur, de grandes quantités de laines. Le juif Ben Duran qui serait le représentant d'Abd-el-Kader auprès de notre gouvernement, aurait sans doute les bénéfices, car le monopole du commerce lui reviendrait indubitablement. Le rayon de terrain compris entre la mer et les monts Bguri, Joualat et Guemas, devrait rester à la France, et l'émir prendrait l'engagement de rendre sur cet espace tout désordre impossible. Les Arabes amis resteraient sous les ordres de Mustapha. Tel est le projet de traité qui fait le sujet de toutes les conversations, et les juifs, ordinairement bien informés, paraissent très-satisfaits; ils pourraient alors exploiter les uns et les autres.

M. de Savigny, célèbre juriconsulte prussien, a été nommé hier associé étranger de l'académie des sciences morales et politiques en remplacement de M. Livingston. Les membres présents étaient au nombre de 18; M. de Savigny a obtenu 17 voix et M. de Wessenberg, 1.

Bulletin de la bourse de Paris du 6. — Il y a eu aujourd'hui fort peu d'affaires à la bourse, et malgré la cote des fonds anglais, qui est arrivée ce matin avec 1/8 pour cent de hausse, nos fonds français n'ont pu se soutenir; le 3 pour cent, ouvert à 79 60 avec 10 centimes de baisse sur le cours de samedi, est descendu jusqu'à 79 40, taux auquel il s'est maintenu pendant une grande partie de la bourse.

La rente était généralement lourde et offerte, et la tendance à la baisse était visible; ce qui doit être attribué au petit nombre d'affaires engagées depuis le commencement du mois, à la maladie régnante et dont l'intensité paraît encore augmenter, ainsi qu'aux plaisirs du Carnaval qui éloignent momentanément les spéculateurs. La bourse ressemblait à une vaste solitude, et le parquet des agents de change était loin d'être au complet.

Les fonds étrangers ont été également négligés: la dette active était à 25 1/2, et les fonds portugais à 31 1/2.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le gouvernement de San-Yago (de Cuba), sur le vu d'une pétition de 2000 habitants, a annulé sa proclamation en faveur de la constitution de 1812. La pétition témoigne de la répugnance des habitants d'être placés dans une attitude d'hostilité avec le reste de l'île. On croyait que le gouverneur quitterait son commandement pour aller à la Jamaïque. Les troupes qui ont été envoyées de la Havane étaient dans le voisinage de San Yago. On a fait une levée des chevaux de transport à la Havane, à fin d'envoyer des provisions aux troupes. Ces nouvelles ont été apportées à Charleston par le capitaine Koss, qui est parti de la Havane le 25 décembre.

Par ordre royal, daté de Madrid, le 24 octobre, publié à la Havane le 24 décembre, le gouverneur de San Yago a été relevé de son commandement et a reçu ordre de se rendre immédiatement à la Péninsule, pour prendre un commandement dans les troupes de la reine. En conséquence, le général Tacon a le pouvoir de nommer à sa place un officier qui ait sa confiance.

### CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Patrick O'Rourke, Irlandais de la tournure la plus originale, a été amené par la police de Hatton-Garden à Londres. On l'a arrêté dans la rue Broad-Street, au beau milieu du ruisseau, dans le moment où il périrait devant une centaine de spectateurs, et de son autorité privée, proclamait M. Daniel O'Connell roi d'Irlande.

Le prévenu a déclaré qu'il n'avait fait cette incartade qu'après avoir bu un peu trop de whisky (eau de vie fortement épicée).

M. Rogers, magistrat. — Quelle est votre profession ?

Patrick O'Rourke. — Je suis un peu dentiste, j'ai laissé des pratiques à Cork en Irlande. J'en ai trouvé d'autres ici dans la paroisse Saint-Gilles.

Le magistrat. — En ce cas, vous ne serez pas embarrassé pour payer

l'amende de cinq shillings à laquelle je vous condamne pour vous être enivré.

Patrick O'Rourke, retournant toutes ses poches. — Par St-Patrice! il y a longtemps que cinq sh. et moi nous n'avons passé ensemble sous la même porte.

Le magistrat réduit l'amende à un seul sh. et à défaut de paiement, ordonne que le pauvre diable de dentiste sera conduit en prison.

Un quart-d'heure après, Waddington, le geôlier, vient annoncer au magistrat une circonstance fort extraordinaire: s'étant rendu auprès du prisonnier, il lui a vu la bouche ensanglantée, et lui en a demandé la cause. O'Rourke a répondu en montrant deux dents qu'il venait de s'arracher: «Voici deux dents incisives, très belles et très saines: portez-les bien vite, tandis qu'elles sont encore fraîches, chez un dentiste de Londres; il vous les paiera sans difficulté deux schellings et demi la pièce. Avec cela vous paierez mon amende et vous garderez le surplus pour votre peine.» Le magistrat touché de ce sacrifice, a fait mettre l'Irlandais en liberté.

\* \* \* De tous les vols dont les théories plus ou moins compliquées viennent se développer tour à tour devant le tribunal de police correctionnelle, il n'en est assurément pas de plus benin, de plus anodin, de plus inoffensif même, que celui qu'on appelle en pratique le vol au rendez moi. Au surplus, comme il ne jouit peut-être pas encore d'une grande célébrité, et que d'ailleurs il paraît s'attaquer spécialement aux comptoirs des petits industriels, nous croyons utile d'en laisser ici développer la naïve tactique par un jeune garçon épicière qui a failli en devenir la victime.

« Messieurs, faut vous dire que pendant que j'étais seul et bien tranquille à rincer mes petits verres, cet homme, ou plutôt ce charretier, car il en porte la blouse, se présente à l'improviste et me demande, avec beaucoup de politesse et d'égards, ça, je n'ai pas à me plaindre: M. l'épicier, 2 sous de réglisse, s'il vous plaît, dans du papier. Je m'empresse de lui expédier sa marchandise.

« Ah! ben, pendant que m'y v'la, tenez-vous des bâtons de sucre d'orge? — Certainement, tout ce qu'il y a de mieux. — Alors, ajoutez-m'en un, toujours dans du papier, mais à part. Ah! ben, tenez, attendez, faites-moi l'amitié de me donner la monnaie de 5 frs. — La voilà, 20 sous de sous, c'est pas trop... Maintenant, passons au sucre d'orge, frais comme une rose et gros comme une grosse canne, voilà — Merci, M. l'épicier, à l'avantage. — Dites donc, dites donc, farceur de charretier, vous vous en allez comme ça...

Comment deux sous de réglisse et un bâton d'un sou, ça fait y pas trois, M. l'épicier? voilà bien votre compte. — Oui, mais, dites donc M. le charretier, et ma pièce cent sous, je n'en ai vu que la monnaie que vous emportez encore. — Pas possible. — Parole la plus sacrée. — C'est drôle, vous êtes bien sûr. — Pardonnez. — Ah! alors, c'est différent; d'ailleurs, une preuve, j'ai encore trois pièces de 5 fr. dans ma poche, j'en ai une à vous... C'est juste, en v'la trois; prenez la vôtre, M. l'épicier, prenez la vôtre.

« C'est ainsi que par ma présence d'esprit, je n'ai pas été refait. Mais ça m'a mis la puce à l'oreille J'ai suivi monsieur dans divers établissements où il a voulu faire la même chose et je me suis dit: c'est suspect.

Un autre épicière vient ensuite narrer à peu près les mêmes faits seulement, en guise de variantes, il a livré ses deux sous de géromé et sa monnaie sans avoir pensé à réclamer la pièce. Ce second épicière était moins réfléchi que le premier, assurément.

M. le président, au prévenu: Qu'avez-vous à répondre?

Le charretier: Rien, sinon que mes intentions étaient plus pures, que celles que me donnent MM. les épicières. Voulez-vous du réglisse, du sucre d'orge ou du géromé, faut bien entrer chez un épicière quelconque.

M. le président: Je vous fais remarquer que vous avez renouvelé deux fois de suite le même manège chez deux épicières voisines.

Le charretier: C'est que le même ne pouvait pas satisfaire toutes les besoins; me fallait du réglisse, du sucre d'orge et du fromage.

M. le président: On a trouvé sur vous une grande quantité de petits morceaux de fromage, de réglisse et de sucre d'orge; ce qui semblerait indiquer que vous avez souvent mis en pratique le moyen de vous faire servir des denrées de peu de prix, afin de pouvoir des mander de la monnaie comme vous entendiez la demander.

Le charretier: Oh! mon Dieu, non; je retournais au pays, je voulais donner quelques douceurs à mes enfants, puisque j'en avais promis.

Ce système de défense a paru si peu probant au tribunal, que, sur les conclusions du ministère public, il a condamné le prévenu à 3 mois de prison.

### BELGIQUE.

Bruxelles, 7 février (trois heures.) Vacance à la bourse; les spéculateurs ayant été obligés de stationner sur la voie publique pour faire place aux nombreux ouvriers occupés des préparatifs de la fête splendide que donne ce soir la Société du Commerce, jamais autant de fleurs n'auront orné un bal. Le cours de l'actif espagnole a été fixé à 43 1/2 argent. Les cotes des autres valeurs est purement nominale: Société Générale émission de Paris (56), actions réunies 101 1/2.

Londres, 4 février, (4 heures.) — Consolidés 89 7/8 à 90, belges 00, hollandais 2 1/2 p. c. 54 1/8 à 3/8, id. 5 p. c. 403 1/4 à 1/2, espagnoles active au comptant 25 1/8 à 3/8, coupons 00, passive 67/8 à 7 1/4, différée 11 3/8 à 5/8, portugais 5 p. c. 48 1/2 à 49, 3 p. c. 31 1/4 à 3/4, brésiliens 86.

— La chambre des représentants n'a pu encore reprendre ses travaux aujourd'hui. Quarante quatre membres seulement étaient présents. Plusieurs ont écrit au président pour lui annoncer que, retenus chez eux par une indisposition,

il leur était impossible d'assister à la séance. Elle a été en conséquence renvoyée à demain. M. de Jaegher a fait observer que parmi les membres absents il en est un assez grand nombre qui ne sont pas malades, et il a demandé l'exécution stricte du règlement en inscrivant leurs noms au *Moniteur*, formalité qui aurait dû déjà être remplie hier. Cette insertion aura lieu.

— Par arrêté du 5 février 1837, le roi a nommé chevalier de l'ordre Léopold le sieur Louis Schiervel, gouverneur de la Flandre orientale, ancien membre du congrès et du sénat, pour son dévouement aux intérêts du pays, et spécialement pour les services qu'il a rendus dans exercices des fonctions de commissaire du district de Ruremonde.

(*Moniteur*).

— Le bal costumé de la cour était moins nombreux que ceux des années précédentes, un grand nombre de personnes invitées étant retenues chez elles par la grippe. Ce bal présentait autant de variété, dans le choix des costumes et d'exactitude dans l'exécution, d'élégance et de richesse, que les plus belles fêtes de ce genre données jusqu'à ce jour à la cour de LL. MM.

A huit heures 1/2, LL. MM., les personnes de leur suite et le corps diplomatique entrèrent dans le salon de bal, et en firent le tour, complimentant les dames que leurs costumes distinguaient le plus particulièrement.

S. M. la Reine portait le costume de Marie de Bourgogne. Sa robe de velours épinglé couleur chamois était semée de grandes fleurs en velours, plein couleur oscar. Sa coiffure était composée d'une résille d'or sur un fond rouge et surmontée d'une couronne royale enrichie de brillants, d'émeraude et de rubis : il serait difficile de dire toute l'élégante richesse du costume de S. M., le plus beau que l'on ait encore remarqué aux nombreux bals costumés de la cour de Bruxelles.

A côté de la reine, sur l'estrade où se placent dans le fond du salon LL. MM. et les dames de leur suite, on remarquait Mme. la duchesse d'Artemberg. Son costume du treizième siècle était copié d'un tableau de famille représentant une comtesse de Beaumont. Ce costume, d'un effet original, était moins riche que ceux que portait Mme. d'Artemberg les années précédentes, mais son caractère sévère attestait son ancienneté, et, sous ce rapport, il n'en était que plus remarquable et plus intéressant.

Mme. d'Hoogvorst et Mme. Sérurier étaient costumées en dames de la cour de Henri VII. On retrouvait dans le choix de ces costumes le bon goût qui distingue ces deux dames.

Mme. Henri de Mérode avait choisi le costume d'une grande dame de 1480, la coiffure, extrêmement élevée dans le style des *bonnets cauchois*, était fort remarquable par l'exactitude scrupuleuse du dessin, et la richesse de très bon goût des fleurs en brillants qui ornaient une large bande de velours noir placée autour de la figure.

Mme. de Lisboa en Cauchoise, Engler en Druidesse, la comtesse de Grez en alsacienne et la baronne de Nédriche en Suisse étaient remarquées par la simplicité et bon goût de leur mise.

Mme. Bryn en Grecque, Mme. Spolding en reine Persanne, Mme. Whyte en duègne russe avaient des costumes de prix, et forts éblouissants.

Mme. la comtesse de Lannoy était costumée très avantageusement en Béarnaise. Le choix des couleurs de sa robe et de son petit chapeau légèrement porté sur le côté de la tête, donnait à ce travestissement un caractère de grâce tout particulier.

Mme la baronne Van der Straten était remarquée au nombre des personnes les plus richement costumées. Elle représentait une dame allemande du quizième siècle, sa coiffure était surtout remarquable par une originalité élégante; une résille de couleur bleue couverte d'une guirlande en brillants, était surmontée d'une passe en velours ponceau, semée de brillants et d'améthistes et retombant sur le côté droit de la tête.

Mme de Binkeem portait un costume de caractère, de Bourgogne; Mme de Bousie représentait la femme de Henri III; Mme la comtesse de Wermer de Mérode, une dame de la cour de Henri II.

Parmi les costumes de fantaisie, tout le monde a remarqué ceux de Mmes de Serdohin, en Suissesses; Mme Félix de Mérode, en Espagnole, Mmes Engler, en Béarnaise; Du Bois d'Oultremont, en jeune personne turque; de Rodrigues, en Cidalise; d'Hoogvorst, en costume de Mlle Taglioni, dans la *Fille du Danube*.

Plusieurs dames de Namur, entr'autres Mmes Follon et de Rasé, avaient choisis leurs costumes avec un goût parfait.

Mme Quetelet portait un très beau costume du 12me. siècle. Ce costume a été trop peu remarqué à cause de sa couleur sombre. Cette dame portait à la main un faucon, signe distinctif des femmes d'un haut rang à cette époque.

Les danses ont été fort animées, et le bal s'est terminé par la danse appelée *la Colonne*.

LIÈGE, LE 8 FÉVRIER.

INTERETS MUNICIPAUX.

Nous apprenons que le rapport du collège des bourgeois et des échevins, sur l'administration et la situation des affaires de notre ville, n'est point encore imprimé. Nous allons donner à nos lecteurs quelques détails sur ce rapport, en attendant que nous puissions leur présenter une analyse très-détaillée de ce travail, qui a pour objet de rendre compte de la gestion tout entière de l'administration actuelle et des travaux de cette dernière jusqu'à ce jour. Sans doute, le soin que nous avons mis à rapporter toutes les délibérations du conseil, notamment depuis un an, pourrait à la rigueur nous dispenser de nous attacher à rendre compte de ces faits; mais ils sont présentés dans leur ensemble et considérés dans leur résultat général.

Le rapport est, ainsi que nous l'avons déjà dit, divisé en six chapitres. Le premier, qui concerne la situation financière de la ville, a déjà été analysé dans le compte-rendu du conseil communal en date du 24 janvier dernier, et doit être complété par les renseignements fournis dans la discussion générale du budget.

C'est ainsi que, dans le chapitre des recettes du budget de 1837, ne figure pas l'excédant du produit des taxes municipales sur les prévisions de 1836, lequel excédant s'élève à 108,000 fr. Cette dernière somme ne peut pas être comprise sur cet exercice, parce que les comptes d'une année ne sont arrêtés qu'au 31 juin de l'année suivante. Mais ces 108,000 frs. prouvent que la ville peut faire en 1837 quelques-unes des dépenses proposées (1).

De plus au budget, on a pris pour base de la recette de l'octroi les produits des six premiers mois de 1836 et des six derniers mois de 1835, ce qui porte l'allocation à 767,350 frs., somme bien inférieure au résultat réel qu'on connaît seulement depuis que le budget est arrêté en commission.

Il y aura donc un boni certain sur chacun des deux exercices de 1836 et de 1837.

Nous ne reviendrons pas sur les charges qui incombent à la ville du chef de sa dette et de ses emprunts; le rapport du collège ne nous a point paru contenir à cet égard d'autres renseignements que ceux qui se trouvent dans le rapport de la commission du budget.

Le deuxième chapitre qui concerne l'instruction et les arts renferme des données précieuses sur tous nos établissements, données qui complètent celles du rapport du budget; toutefois, il est utile de faire remarquer que dans ce dernier travail il s'agissait uniquement de justifier les augmentations de traitements et de subsides.

Nous avons déjà donné le chiffre des élèves qui fréquentent nos établissements communaux; il nous reste maintenant à indiquer toutes les écoles organisées depuis 1830.

En voici le tableau :

- Cinq écoles gardiennes;
- Quatre écoles primaires gratuites pour les filles;
- Une école du soir;
- Une école industrielle réorganisée;
- Une école normale réorganisée.

Le collège existait avant 1830; mais de nombreuses améliorations, sur lesquelles nous avons à plusieurs reprises appelé l'attention, ont été introduites dans l'enseignement moyen.

Un point plus délicat, sur lequel les opinions sont très divergentes, l'existence du pensionnat, n'a point été tranché. Le collège se borne à demander : « A-t-on été à la source de la divergence d'opinions? c'est une question à laquelle il n'entre pas dans le cadre du rapport de répondre. » Nous dirons, quant aux études, que les élèves du pensionnat reçoivent la même instruction que les élèves du collège, et que par conséquent si les résultats sont bons pour les uns, ils doivent l'être pour les autres.

Le paragraphe relatif à notre université, indique le nombre des étudiants dans chacun de ces grands établissements qui existent dans le royaume; ils nous est trop favorable pour que nous ne nous empressions pas de le mentionner ici :

Université libre de Bruxelles,	100 étudiants.
Université de l'état à Gand,	150 "
Université catholique à Louvain,	350 "
y compris les étudiants en théologie.	
Université de l'état à Liège,	379 "

Quant à l'école vétérinaire, elle est l'objet d'une mention toute spéciale; cependant nous y voyons indiquée d'une manière plus formelle que dans le rapport de la commission du budget, l'obligation pour cet établissement de restreindre les cours aux connaissances indispensables à l'exercice de l'art vétérinaire; cette condition avait d'ailleurs déjà accompagné l'allocation votée par le conseil provincial, d'une somme de 2,800 frs. pour l'exercice de 1837.

REVENUS PUBLICS.

Le *Moniteur* publie l'état comparatif des produits directs de l'année 1836 avec ceux de 1835. Il en résulte que les recettes de 1836 ont été comme suit : Douanes, 8,342,185 34; accises, 16,768,235 15; enregistrement, 26,117,800 46; postes, 2,405,547 64. Total 53,633,768 50.

Les évaluations du budget de 1836 sont : Douanes, 8,000,000 accises, 19,070,000; enregistrement; 23,262,000; postes, 2,140,000. — Total 52,472,000.

Donc augmentations sur les douanes 342,185 34; sur l'enregistrement, 2,855,800 46; sur la poste, 265,547 64. — Total 3,463,533 44.

Diminution sur les accises 2,301,764 85. A soustraire 2,301,764 85 ne 3,463,533 44. Reste: Augmentation définitive, 1,161,768 59.

D'après les évaluations du budget, les sucres auraient dû produire pour l'année (additionnels et timbres), fr. 1,870,000; ils n'ont donné que 265,579 fr. Donc, sur ce seul article, perte de 1,604,420 89.

Le service rural n'est porté que pour trois mois, dans le chiffre des évaluations.

Le *Moniteur* fera suivre sans doute ce tableau d'explication plus étendus.

Nous éprouvons le regret d'avoir à signaler encore l'absence d'un grand nombre de députés. Voilà le second jour que la chambre ne peut reprendre le cours de ses travaux.

(1) Parmi les dépenses indiquées, il en est d'indispensables comme l'a fait observer M. Despa. Il est regrettable, puisqu'on a tant besoin d'argent, que le système des *petites taxes* n'ait point trouvé plus de faveur dans le conseil. Son adoption, pour plusieurs articles, eut donné, selon nous, des revenus plus élevés, tout en dérivant le contribuable. Les revues anglaises sont, comme chacun sait, pleines de faits et de réflexions qui démontrent l'efficacité du système.

malgré la convocation officielle. Le *Moniteur* portera demain les noms des députés qui, peu soucieux de leurs devoirs, entravent, par leur absence, les travaux de la législature, tous les journaux ne manqueront pas, sans doute, de les reproduire. Dans l'appréciation que l'on fait des qualités d'un représentant, les électeurs n'ont pas pu être tenu assez de compte de son plus ou moins d'assiduité aux travaux de la chambre. Aujourd'hui que les intérêts de la politique, proprement dite, ne sont plus exclusivement consultés, les électeurs apprécieront davantage la capacité administrative, la connaissance des matières industrielles et commerciales, et enfin l'observation de tous les devoirs qu'impose le mandat de représentant.

La Belgique et la Suisse ont sous les rapports politique et commercial des intérêts identiques. Les deux pays semblent destinés à une alliance plus intime, et cependant jusqu'ici cette alliance a été, on ne sait trop pourquoi fort négligée par la Belgique, qui n'a pas même de représentant près du Vorort. La Suisse paraît, au moins en ce moment, mieux apprécier la position respective des deux nations. On peut se rappeler que le consul de la Suisse est le seul membre du corps diplomatique, qui pendant les fêtes de septembre de l'année dernière, salua notre drapeau national en déployant celui de son pays. Cette démonstration fut remarquée et valut au consul des toasts pleins de sentiments affectueux, dans plusieurs réunions patriotiques qui eurent lieu à la même époque. Ce fut aussi à cette occasion que l'attention publique commença à s'éveiller sur les avantages de rapports plus actifs entre les deux contrées.

Notre commerce avec la Suisse a de l'importance, et en acquiert même chaque jour davantage. Liège, entr'autres, a fourni, pendant ces dernières années, plusieurs milliers de fusils à la milice Helvétique.

Cet état de choses, ne nécessitera-t-il pas l'envoi près du Vorort d'un agent belge? C'est une question que le gouvernement pourra examiner. Nous ne parlons ni d'un ambassadeur, ni d'un ministre plénipotentiaire, mais bien d'un résident, comme la Bavière et le Wurtemberg, ont soin d'en entretenir près de la république, qui connaissent bien le pays, et les intérêts industriels qui peuvent y être favorisés.

En renouant les relations amicales qui existaient au XVII<sup>e</sup> siècle entre la Suisse et les Pays-Bas, on pourrait sans doute servir aussi les intérêts de notre commerce. La Hollande, quoique ses relations avec la Suisse soient moins importantes que les nôtres, a soin d'entretenir à Berne un *envoyé extraordinaire*.

Par ordonnance de M. le premier président de Behr, les assises de la province de Luxembourg, s'ouvriront pour le deuxième semestre de l'année 1837, dans la ville d'Arlon, le 8 avril prochain. Sous la présidence de M. le conseiller Fleussu.

On remarquait hier dans les rues de notre ville un plus grande affluence, un mouvement plus animé qu'ordinaire. Dans la soirée, des masques nombreux se rendaient dans les bals qui avaient lieu dans nos faubourgs. Le bal donné à la salle de Spectacle avait réuni sept ou huit cents personnes.

Les fêtes du carnaval n'ont été signalées par aucune espèce de désordre.

— Avant-hier, vers 10 heures du soir, un incendie éclata à la fonderie de St-Léonard, le feu a rédié en cendres une petite maisonnette servant de corps de garde aux pontonniers et qui était construite contre le mur extérieur de la fonderie.

On dit que les militaires de gardes avaient imprudemment mis des coupaux près du poêle et se promenaient à quelques pas de là. Ces coupaux se sont allumés et en un instant la maisonnette, construite en bois de sapins goudronnés, a été la proie des flammes. Fort heureusement le feu ne s'est point communiqué aux bâtiments de la fonderie.

— On sait qu'il est question depuis quelque temps d'établir à Liège un nouveau jardin botanique, et déjà on a jeté les yeux sur plusieurs terrains qui ont semblé jusqu'à présent ne pas réunir toutes les conditions nécessaires pour cette sorte d'établissement. Nous apprenons qu'un citoyen de notre ville a écrit au collège des bourgeois et des échevins pour faire l'offre d'un terrain d'une étendue de plus de quatre bonniers situé au quartier d'Avroy.

— Hier, nous n'avons reçu ni l'*Observateur*, de Bruxelles, ni le *Précurseur*, d'Anvers. Le dernier de ces journaux ne nous est point encore parvenu aujourd'hui.

— Une femme âgée, en puisant de l'eau samedi au rivage de la rue du Moulin, Outre-Meuse, est tombée dans la rivière et a disparu à l'instant; elle a été retirée sans vie derrière la caserne des Ecoliers.

— Parmi les améliorations indispensables qu'il est urgent d'apporter à la condition des classes ouvrières et inférieures, on remarque la réorganisation si souvent réclamée des monts de piété. On nous a fait remarquer qu'un arrêté royal de 1826, qui contient des modifications louables à ce sujet n'a été jusqu'ici appliqué que par la régence de Malines. Nous espérons que la plupart de nos villes s'empresseront de réviser les règlements existants et de s'imposer même s'il le faut, quelques sacrifices pour diminuer le taux usuraire des emprunts.

(*Cour. belge.*)

— Un pari de 6,000 francs vient d'être engagé à Gand pour une course à cheval qui aura lieu mercredi prochain. Le trajet de Gand à Bruxelles et vice versa doit se faire en six heures et demie. Beaucoup de paris accessoirés sont engagés. Le cheval qui doit courir a fait dernièrement la route de Gand à Alost dans le laps d'une heure.

— Dans les magasins d'un roulier de Birmingham, en Angleterre, on avait déposé, il y a deux ans, une caisse venant de Liverpool, avec l'indication suivante : *Tissus de coton à réclamer par un voyageur français appelé M. Jacob*. Le voyageur ne se présentait pas, et la caisse, exhalait une

odeur infecte, telle qu'on fut obligé de l'ouvrir. On y a trouvé le cadavre d'un homme dans un état complet de putréfaction; on croit que le cadavre est celui d'un banquier qui a disparu de Liverpool il y a deux ans, et dont on n'a plus entendu parler.

Cette disparition avait alors produit une grande sensation, car aussitôt après, de nombreuses lettres de change acceptées par le décédé, avaient été mises en circulation sur la place, ce qui avait fait présumer que le malheureux banquier avait été la victime d'un guet-apens, qu'on lui avait extorqué sa signature, et qu'il aurait été assassiné pour effacer la trace du crime.

— Notre article variétés est emprunté à l'Indépendant.

— On lit dans un journal de Paris :

La grippe a pénétré dans l'administration de presque tous les journaux de Paris. Le rédacteur en chef du *Journal des Débats*, M. Saint Marc Girardin, est fortement grippé; sept compositeurs, quatre plieuses et son plus spirituel feuilletoniste sont également pris; au *Courrier Français* on a été obligé de recruter à grand peine des compositeurs. On voit à la pauvreté des chroniques du *Temps* et de la *Presse* que la grippe a passé par là. A la *Paix* tout le monde est malade, M. H. Fournier seul tient la plume et résiste intrépidement à l'influenza. La rédaction entière du *Constitutionnel* est confiée à des subalternes que la grippe a épargnés.

— La démoralisation n'a fait nulle part d'aussi effrayants progrès qu'en Bavière. A Munich le nombre des naissances illégitimes surpasse chaque année, celui des légitimes; et même à Nuremberg, la gothique ville des Césars, la perle de la Franconie, comme Lherminier l'appelle, la proportion entre les enfants bâtards et les légitimes est de 26 à 100.

— M. de Savigny, célèbre jurisconsulte prussien, a été nommé hier associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques de France, en remplacement de M. Livingston. Les membres présents étaient au nombre de 18; M. de Savigny a obtenu 17 voix et M. de Wessenberg, 1.

— Dans sa séance du 4 février, le conseil communal de Gand a adopté à l'unanimité le rapport d'une commission relatif à la construction d'un nouveau théâtre; la dépense n'excéderait pas 700 mille francs. On a le projet d'élever un monument remarquable, et la commission, citant le beau théâtre d'Anvers qui a coûté 900,000 fr., dit qu'il a trois façades de plus que n'en aura le théâtre de Gand. Ainsi proportion gardée, et si le subside proposé est déposé avec goût, Gand et Anvers auront les deux plus beaux théâtres de la Belgique.

BEAUX-ARTS.

Un des derniers numéros du *Diario di Roma* donne, sur les richesses artistiques que renferme le Vatican, des détails intéressants pour les amis des arts, et qui complètent la description que les divers voyages en Italie donnent de ces palais :

« Le Vatican vient de recevoir de nouvelles richesses, et celles qu'il possédait déjà ont été disposées dans un ordre nouveau ce qui donne plus de prix encore à cette magnifique collection. Les salles contiguës aux chambres de Raphaël, ignorées jusqu'ici, ont été transformées en un salon où l'on admire les chefs-d'œuvre des plus grands maîtres. La galerie, restée vide après le déplacement de ces tableaux, a fourni un local très bien approprié à l'exposition des tapisseries de Raphaël. On sait que ces fameuses tapisseries (*arazzi*) furent exécutées à Arras et dans les villes de Flandres sur les cartons de Raphaël. L'Italie est privée aujourd'hui de cette précieuse collection de cartons, commandée par Léon X. S. pt sont en Angleterre, le reste est dispersé. Il y a là un motif de plus d'attacher beaucoup de prix à ces tapisseries auxquelles on vient de donner un lustre nouveau en les plaçant avec honneur dans la plus riche des collections des œuvres de Raphaël.

« C'est un merveilleux effet que celui que produisent ces nombreux et admirables travaux du grand peintre d'Urbino lesquels n'avaient jamais été placés dans une disposition si favorable. Maintenant aux Loges de Raphaël succèdent les chambres peintes par ce grand maître, après celles-ci on trouve le salon; à la suite du salon, vient la galerie des tapisseries qui, d'un côté, par le corridor des candélabres, de l'autre, par celui des cartes géographiques, se joint aux musées. Il résulte de cette nouvelle ordonnance une admiration progressive, surtout pour les œuvres de Raphaël, principal ornement du Vatican qui réunit les gloires diverses de ce grand maître, et montre combien il est digne de l'admiration de la postérité, soit dans l'architecture et l'art des ornements, soit dans la peinture à fresque, soit dans la peinture à l'huile.

« La ne se bornent pas les vœux du pape pour l'embellissement et l'illustration du Vatican. S. S. veut y fonder un nouveau musée étranger où seront disposées les richesses artistiques et les monuments les plus exquis fournis par l'antique Etrurie comprise aujourd'hui dans les états pontificaux. Des hommes illustres dans les arts donnent leurs soins à ces travaux; il suffit de nommer le célèbre sculpteur Thorwaldsen et le chevalier Pietro Ercole Visconti, qui président avec le baron Camuccini, inspecteur des monuments de peinture à Rome, à l'exécution de ces mesures auxquelles tous les amis des arts applaudissent, et qui donnent au plus célèbre musée du monde une face toute nouvelle. »

Variétés

UN BOTANISTE BELGE.

La *Revue Britannique*, qui est assurément le premier journal en ce genre en Europe, vient de publier un article capital et du plus haut intérêt sur les Bibliothèques et les Académies. Trois lignes y sont consacrées à la Belgique, qui est, comme vous le savez, encore bien pauvre en fait de bibliothèques publiques : mais par une de ces poitesses,

dont nos amis les Anglais sont généralement avarés, le compilateur des *Parliamentary Papers* donne à la bibliothèque de la ville de Bruxelles cent quarante mille volumes imprimés et à la Bibliothèque de Bourgogne quinze mille manuscrits : il est cependant de notoriété publique chez nous que le premier dépôt n'a pas 100,000 volumes, et que le second possède à peine 9000 manuscrits. Pourquoi nous faire plus riches que nous ne sommes réellement ? Osons sonder la plaie, afin de pouvoir y porter remède. C'est en connaissant l'état réel de nos richesses scientifiques qu'on verra si elles sont à la hauteur de celles des pays voisins. Et Dieu sait ce qui nous reste encore à faire à nous, qui avons successivement été spoliés par les Romains, par les Francs, par les Espagnols, les Autrichiens, les Français et les Hollandais. Mais voici ce que j'avais à vous communiquer, car ce n'est pas de bibliothèques que j'ai à vous parler.

Livré spécialement et par goût à l'étude de la botanique, je m'occupe aussi de recherches sur les botanistes belges qui ont propagé cette aimable science hors des Pays-Bas. Jugz de mon désappointement quand je vis qu'un de nos plus célèbres botanistes anciens, Jean Tradescant, était revendiqué par l'Angleterre, comme Anglais, et métamorphosé dans l'article de la *Revue Britannique* cité plus haut, en John Tradescant. Voici le passage de cet article, qui du reste rend à notre compatriote toute la justice qui lui est due :

« C'est ici le lieu de parler du Musée Britannique, établissement qui n'a pas d'analogue en Europe. Nous allons en donner l'histoire et la description; mais avant nous ferons remarquer que le premier Anglais (*lisez Belge*) qui ait eu l'idée de former une collection dans le genre de celles que nous appelons aujourd'hui Musées, a été John Tradescant, jardinier de Charles I<sup>er</sup>. Cet homme avait parcouru presque toutes les contrées de l'Europe, et passait même pour avoir voyagé en Egypte et en d'autres contrées de l'Orient. Dans le cours de ses voyages, il avait rassemblé des plantes, des graines, des curiosités de toute espèce. Il avait formé un jardin botanique à Soud Lambeth, près de Londres, où il possédait aussi une maison dans laquelle ces curiosités étaient déposées, et que l'on appelait communément l'Arche de Tradescant, par allusion à l'Arche de Noë. On y voyait des minéraux, des oiseaux, des poissons, des insectes, des plantes, des pièces de monnaies, des médailles antiques et une foule d'autres objets fort rares alors. Le fils de John Tradescant fut le digne collaborateur de son père, et dépensa beaucoup d'activité et d'industrie pour former une vaste et précieuse collection. Toutefois, les connaissances étaient si bornées à cette époque, qu'il ne fut pas s'étonner si beaucoup d'absurdités y furent admises. Ainsi l'on voyait un œuf de dragon et un œuf de griffon, deux plumes de la queue du phœnix et la serre du roc, oiseau de proie assez fort, disaient-ils, pour enlever un éléphant. Le musée des Tradescant devint, après leur mort, la propriété d'Elie Ashmole, fondateur du musée ashmoleen à Oxford. »

Je savais que Tradescant était Belge, mais je n'avais encore pu recueillir sur ce botaniste que des renseignements fort vagues, quand un de mes amis me communiqua le deuxième volume du précieux catalogue de M. Van Hultem, qui a passé, comme on sait, toute sa vie à réunir tout ce qui peut intéresser le nom belge. On y trouve, page 18, n° 7,222, le rarissime catalogue du Musée de Tradescant, le seul exemplaire qui soit probablement dans le pays. En voici le titre, avec la note curieuse de M. Van Hultem :

*Museum Tradescantianum: Or a collection of rarities, preserved at South Lambeth near London, by John Tradescant, London, 1656, petit-8°, rel. en cuir de Russie, d. s. tr.*

« Ouvrage rare et recherché, surtout quand on y trouve, comme dans cet exemplaire, les portraits des deux J. Tradescant, père et fils, gravés par Hollar.

« Jean Tradescant, Belge, que l'on peut considérer comme l'un des plus anciens botanistes de l'Angleterre, avait un jardin d'une vaste étendue à Lambeth, où il cultivait un grand nombre de plantes, d'arbres et d'arbustes. On peut encore le regarder comme le premier qui ait rassemblé dans ce royaume tout ce qu'il y a de plus curieux dans l'histoire naturelle, en minéraux, oiseaux, poissons, insectes. Il avait aussi une bonne collection de médailles de toute espèce, outre un grand nombre d'objets rares et extraordinaires dont on trouve ici l'énumération.

« Wood dit que Tradescant était de la Flandre ou de la Hollande, sans pouvoir assurer au juste dans laquelle des deux provinces il était né. Parkinson nous apprend qu'il avait voyagé dans la plupart des contrées de l'Europe, et dans la barbarie, et il paraît qu'il avait aussi visité l'Orient. On suppose qu'il avait recueilli dans ses voyages non seulement des plantes et des semences, mais encore la plus grande partie des curiosités en tout genre, décrites dans la notice de son musée. On croit qu'il se fixa en Angleterre vers la fin du règne d'Elisabeth, ou au commencement de celui de Jacques I<sup>er</sup>. Guillaume Walson, de la société royale de Londres, a publié en 1749, dans les *Transactions Philosophiques*, n° 492, un mémoire sur les restes du jardin de J. Tradescant, à Lambeth, et le docteur Ducarel rapporte dans les mêmes *Transactions*, année 1773, tome 63, les plantes les plus remarquables que les Anglais lui doivent. Le genre *tradescantia* a été consacré à sa mémoire. »

Puisse cette note éveiller l'attention de quelques uns de nos bibliographes et faire découvrir le lieu précis de naissance de notre compatriote Tradescant; petite satisfaction que je n'ai pu me procurer jusqu'à ce jour.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état, pour le quatrième trimestre de 1836, sera ouvert à son bureau à partir du 10 février courant.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 6 FÉVRIER

Décès : 1 garçon, 3 filles, 3 hommes, 6 femmes, savoir : J. J. Songnez, âgé de 45 ans, journalier, rue Grande-Bèche, époux de Henriette Tichon. — P. Cannart, âgé de 23 ans, canonic au 3e régiment d'artillerie. — J. J. Dewerre, âgé de 20 ans, journalier, aux Venmes, célibataire. — M. J. Hazenne, âgé de 77 ans, journalier, rue des Ecoilers, veuve J. Hantera. — J. Paillet, âgé de 73 ans, journalière, faubourg Ste-Walburge, veuve J. Leclercq. — E. Lacroix, âgé de 72 ans, journalier, rue du Verbois, veuve de J. George. — J. Flock, âgé de 70 ans, tricoteuse, rue de la Rose, veuve de F. Collard. — A. M. J. Durieux, âgé de 59 ans, sans profession, faubourg St-Léonard, veuve de H. B. Gillot. — M. J. Fontaine, âgé de 35 ans, sans profession, fond des Tawes, épouse de H. Lovinfosse.

Du 7. — Naissances : 3 garçons, 3 filles.  
Décès : 2 garçons, 1 fille, 1 homme, 1 femme, savoir : J. Renson, âgé de 46 ans, armurier, faubourg Ste-Marguerite, époux de M. A. Donné. — M. Fontenois, âgé de 42 ans, colporteuse, rue Saucy.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Jeudi 9 février 1837, DON JUAN D'AUTRICHE, drame en cinq actes.

Dimanche prochain 12 février, GRAND BAL PARÉ et MASQUÉ et une TOMBOLA qui sera tirée à minuit.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE

ET DE

LIBRAIRIE,

EN COMMANDITE,

SOUS LA DIRECTION DE MM. SCRIBE, TECMEN et C.

A BRUXELLES.

On peut souscrire et se procurer les statuts chez M. HENRION, au quai d'Avroy, n° 577, à Liège. 69

ANNONCES.

UN JEUNE HOMME, au courant de la tenue des livres, ayant écrit dans des maisons de commerce, DESIRE ÊTRE OCCUPE soit toute la journée ou dans la matinée. S'adresser au bureau de cette feuille. 168

BON VIN DU PAYS à 17 cents la bouteille, tra. cuvée, 25 cents, Hors-Château, n° 459, derrière la Fontaine St-Jean à la GROSSE BOUTEILLE. 177

UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER, célibataire, connaissant la partie des pompes, peut s'adresser à Hocheporte, n° 790. 53

VENTE POUR CAUSE DE PARTAGE.

Le 16 février courant, à deux heures de relevée, les enfants WEGIMONT, feront vendre, aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> VARLET, notaire à Beyney.

UN BEAU BIEN

consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardin, vergers, prés et terres formant un seul gazon de trois bonniers dix verges grandes environ, sise en lieu dit Bois Jean le Meunier, près de la cour des Frenaux, COMMUNE DE FLÉRON. — S'adresser audit notaire. 169

A louer UNE MAISON située quai de la Sauvenière, n° 817, consistant en une salle et une cuisine au rez-de-chaussée, en trois étages, composés chacun de trois pièces, deux pompes, caves et cour; elle a une issue sur la rue Basse-Sauvenière. S'adresser à M. Nossent, avocat, quai de la Sauvenière, n° 9.

A LOUER présentement UN APPARTEMENT composé de deux grands salons au premier, situé à Sclessin, et offrant tous les agréments de la campagne. S'adresser aux n° 557 et 558, Quai d'Aaroi. 221

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une retribution. S'adresser au bureau de cette feuille

AVIS.

Il sera procédé le 21 du courant au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication publique de la fourniture des médicamens, drogueries et épiceries nécessaires à l'approvisionnement du magasin de la pharmacie centrale, à Bruxelles.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale, où il pourra en être pris communication.

A Liège, le 3 février 1837.

**A LOUER**

**1° L'HOTEL DE ST CLOUD,**

SITUÉ A CHAUFFONTAINE,

Avec cour, remise, écuries, jardins potager et d'agrément, dévolu par les enfans ROUMA.

Cet hôtel va être restauré et augmenté d'un 2me. étage. 2° 4 bonniers et demi, environ, de VERGER, PRAIRIES et TERRES LABOURABLES, ne formant qu'un ensemble, situé à Chauffontaine.

3° ET UNE MAISON DE CAMPAGNE, fort agréable, avec remise, écurie et jardins, située en lieu dit *Chontraine*, à Fléron, elle n'est distante de la chaussée que de 5 minutes. S'adresser à M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, ou au numéro 872, place St-Pierre. 222

**VENTE**

D'UN

**BEAU MOBILIER DE FERME, A TILLEUR.**

Le LUNDI 27 février 1837, à 10 heures très précises, pour terminer le même jour, M. André CAJOT, cessant l'exploitation de la ferme qu'il occupe à Tilleur, y fera vendre aux enchères, sous la direction du notaire HOUBAER,

**LE BEAU MOBILIER**

Qui la garnit, consistant en SEPT TRÈS BONS CHEVAUX au nombre desquels un bel entier de 2 ans, deux hongres âgés de 4 ans, une belle jument de sept et deux poulains de 2 ans, 12 Vaches et génisses de la plus belle et meilleure espèce, un taureau, 2 porcs gras, deux chariots, trois tombereaux, trois charrettes dont une de brasseur, charrues, rouleaux, herbes, colliers, serats, pressoir, hautes et basses garderoberes, armoires, tables, chaises, horloges, formes de lit, chaudrons en cuivre et autres, 12 pièces de vin provenant de la côte dite de Borday de Tilleur, 100 à 120 gerbes de chardon à foulon, propre à carder la laine, d'une très bonne qualité, et une grande quantité d'autres objets trop longs à détailler. A CREDIT moyennant caution connue du notaire. 226

**LOCATION D'UNE FERME**

POUR EN JOUIR LE 15 MARS PROCHAIN,

ET VENTE PUBLIQUE D'UN MOBILIER DE FERME.

Le SAMEDI 11 FÉVRIER 1837, à 10 heures du matin, en la demeure du sieur Simon Tombeur, cabaretier, à Odeur, le notaire FRANCKEN exposera en location aux enchères publiques,

**UNE FERME,**

AVEC JARDIN, PRAIRIES ET TERRES,

Contenant 30 bonniers, située à KEMEXHE, appartenant aux enfans François Melon de Kemexhe. S'adresser à Mr. T. J. SACRÉ, à Kemexhe, tuteur desdits enfans, et audit notaire FRANCKEN, à Villers-l'Évêque, pour connaître les conditions. 149



Le LUNDI 13 FÉVRIER 1837, à 9 heures précises du matin et jour suivant, s'il y a lieu, le tuteur desdits enfans François MELON, fera vendre au plus offrant par ledit notaire FRANCKEN, le BEAU MOBILIER garnissant ladite ferme à Kemexhe, consistant en 10 chevaux et poulains, 8 bêtes à cornes, 2 porcs gras, 10 cochons dits nourris, 2 chariots, 1 charrette, charrues, herbes, rouleaux, traits, chaînes, instrumens de grange, batterie de cuisine, chaises, garderoberes, buffets, horloge, étainerie, cuivrierie, lits, matelats, linges, 1,000 bottes de fèves et de trefles, pommes de terre, et autres objets. A CREDIT moyennant caution. 149

**VENTE PUBLIQUE.**

Le 1<sup>er</sup> mars 1837, à 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude du M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, à la vente aux enchères,

**D'UNE BELLE MAISON,**

en très bon état, libre de charge, située à Liège rue Souverain Pont, N° 328 vis-à-vis l'Hôtel des Messageries; elle est composée, savoir: Au rez de chaussée d'un salon, place à manger, cuisine avec pompe, écurie et cour avec fontaine; au 1<sup>er</sup> étage de 6 pièces, au second de 5 pièces, plusieurs beaux greniers et grandes caves. Cette maison ayant 2 entrées, est avantageusement placée pour un restaurant, café, hôtelier, et marchand de vin. L'adjudicataire aura la faculté de conserver les deux tiers du prix en constitution. S'adresser audit M<sup>e</sup> BERTRAND, Notaire. 223

**VENTE**

**D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX ET BENTE,**

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le LUNDI 27 février 1837, à dix heures du matin, M. Jacques Loze, d'Angleur, et ses enfans, feront vendre aux enchères, en l'étude et par le ministère du notaire RADELET, de résidence à Ougrée, les biens ci-après désignés: 1<sup>er</sup> lot. UNE MAISON, bâtiment et dépendances, avec 9 ares de jardin, sise à Grivegnée, et joignant à Renette, à Viator et à la route.

2<sup>me</sup> lot. UNE PIÈCE DE TERRE de 3 ares 270 millièmes, sise à Angleur, nommée Terre Grandpère.

3<sup>me</sup> lot. UNE PIÈCE DE BOIS TAILLIS, contenant 19 ares 618 millièmes, en lieu dit Thier aux Mines, même commune d'Angleur.

4<sup>me</sup> lot. UNE PIÈCE DE TERRE et jardin, contenant quatre ares 359 millièmes, en lieu dit Triolet, même commune.

5<sup>me</sup> lot. UNE MAISON avec jardin de 4 ares 36 centiares, sise à Angleur.

6<sup>me</sup> lot. Les RUINES nommées les VIEUX MÉNAGES, et 5 ares 885 millièmes de terre, sises au lieu dit Stren-Pas, commune d'Angleur.

7<sup>me</sup> lot. Et UNE BENTE annuelle et perpétuelle de 5 florins Bbt. Liège, au capital de 118 frs. 51 centimes, libre de retenue, due par la veuve Simon, d'Angleur.

S'adresser pour connaître les conditions, en l'étude dudit M<sup>e</sup> RADELET. 225

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

**UNE MAISON,**

En très bon état, avec FOURNIL, COUR, JARDIN et dépendances, d'une contenance d'environ 6 perches. Elle convient par sa position à la route et étant entourée des établissemens de Seraing sur Meuse, à un commerce quelconque. S'adresser pour plus amples renseignements en l'étude, à Seraing, de M<sup>e</sup> GILON, notaire. 224

**MIGRAINE ET SURDITÉ**

BROCHURE, 2<sup>e</sup> ÉDITION,

PAR LE DOCTEUR MÈNE MAURICE,

Contient les découvertes et documens pour se guérir soi-même de ces deux affections, quelles qu'en soient la nature et l'ancienneté. Le grand nombre de belles cures qu'elle renferme, opérées chez les notabilités les plus recommandables (avec adresse) ne laissent plus d'incertitude. Prix 1 fr. 50 c. DÉPÔT chez Mme. GILLON NOSENT, à LIÈGE, Pont d'Île, JOURDIN, pharm., à NAMUR. 434

**FLUIDE DE JAVA,**

Importé des colonies Hollandaises par GLUXBERG.

Dans un imprimé joint à chaque bouteille, M. GLUXBERG s'exprime ainsi au sujet de cette importation:

« Plusieurs années d'études et d'expériences faites tant en Europe qu'aux Indes orientales, et principalement aux îles de Java, m'ont appris à bien connaître les diverses maladies des cheveux; et le Fluide que je présente a toujours été d'un secours sans exemple aux personnes qui en ont fait usage, et j'en ai moi-même recueilli les heureux résultats assez long-temps pour en connaître toute l'efficacité.

« Le Fluide de Java est émollient et nutritif pour la racine des cheveux; son parfum est doux et exquis; il donne à la chevelure une croissance rapide, un moelleux séduisant au toucher, c'est un spécifique souverain pour toutes les maladies auxquelles les cheveux sont sujets; il arrête leur chute et les empêche de grisonner avant l'âge marqué par la nature.

Le Fluide de Java se trouve chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Île, n. 32.

Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé de 8 pages, signé GLUXBERG, contenant l'exposé de ses précieuses qualités, et la manière d'en faire usage.

La réputation dont il jouit, ayant donné lieu à des contrefaçons, l'inventeur a fait graver ces mots sur chaque bouteille:

Véritable Fluide de Java, inimitable par ses vertus.

**PILULES ECOSSAISES**

D'ANDERSON,

AUTORISÉES PAR S. M. BRITANNIQUE,

CONNUES DEPUIS PLUS DE CENT ANS, CONTRE LES MALADIES LES PLUS DANGEREUSES.

Ces pilules, dont l'efficacité est reconnue généralement partout, restaurent et fortifient l'estomac, donnent de l'appétit, purgent la bile et les glaires, dissipent l'acreté des humeurs, fondent les obstructions, guérissent les épaississemens et les migraines et font disparaître toutes les douleurs du bas ventre; enfin elles purgent doucement, sans causer ni douleurs ni tranchées; tuent les vers, rendent facile la digestion, n'empêchent pas de vaquer à ses affaires habituelles et peuvent être prises dans toutes saisons et à toutes les époques de la journée, sans jamais incommoder. Prix: 1 fr. 60 cent. la boîte avec une instruction plus détaillée. Au dépôt chez M. DAVREUX, pharmacien, place du Marché, n. 9, à Liège, où l'on trouve aussi les PASTILLES pectorales au baume de Tolu, de HAYWARD.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE informe MM. les étudiants en Belgique que le

**CONCOURS PUBLIC**

POUR LA PLACE D'ÉLÈVE-INTERNE DE MÉDECINE

A l'Hôpital de Bavière,

Aura lieu, le 6 mars 1837, à 3 heures et demi, de relevé dans l'amphithéâtre de médecine audit hôpital.

Les concurrens sont invités à se faire inscrire au secrétariat de ladite commission et à y déposer, avant le 6 mars, les certificats exigés par le règlement.

Les avantages attachés à cette place sont: la table, le logement, le feu et la lumière audit hôpital. 162

**SIROP et PÂTE de NAFÉ d'ARABIE**

Pectoraux fortifiants et anti-phlogistiques, autorisé par brevet du Roi, sur rapport de la faculté de Paris, et 54 certificats des premiers médecins accordés à DE LANGRENT pour guérir les rhumes, catarrhes, asthmes, toux, coqueluche, enrouemens, palpitations, et les maladies de poitrine le plus opiniâtres; 1 fr. 25 c. la boîte, 2 fr. la bouteille. Dépôt dans les pharmacies de MM. Étienne, à Verviers; Van West-Elens, à St. Trond, où l'on trouve le RACAHOUT des ARABES, aliment des personnes faibles, nerveuses, affectées de maladies de l'estomac et des intestins; Ferdinand Froedise, rue Pont d'Île, à l'Arbre d'Or, n° 831, à Liège. 166

**BOURSES.**

PARIS, LE 6 FÉVRIER.

Cinq pour cent.	109 10	Esp. D. diff. s. int.	11 0/0
Trois pour cent.	79 25	Di. pas. s. int.	7 0/0
Act. de la B. de Fr.	2400 00	Belg. Emp. 1832	000 0/0
Napl. Cert. Falc.	98 30	Banque de Belg.	1360 00
Esp. Ardoin 1834.	25 7/8		

LONDRES, LE 4 FÉVRIER.

3 <sup>o</sup> consolidés	90 0/0	Espagne. Cortès.	25 3/8
Bel. em. 1832 C. D.	00 0/0	Différées.	11 5/8
Holl. Dette active.	54 3/8	Passives.	7 1/8
Portugais, 5 p. c.	49 0/0	Russie.	000 0/0
Id. 3 p. c.	31 3/4	Brsil. Emp. 1834.	86 0/0

AMSTERDAM, LE 6 FÉVRIER.

Holl. Dette active.	000 0/0	Inscr. au gr. livre.	00 0/0
Dito 2 1/2.	53 3/4	Certifi. à Amst.	00 0/0
Différée.	0 0/0	Pologne. L. n. 500r.	000 0/0
Billet de change	22 3/4	Lots de Rd. 50 f.	100 0/0
Syndic. d'amort.	94 7/8	Espagne. E. Ard.	23 13/16
3 1/2.	78 0/0	Dito grad.	00 0/0
Soc. de comm. P.-B.	181 1/2	Dette différ. anc.	0 0/0
nouvelle.	000 0/0	nouv.	0 0/0
Russie, H. et C. 5	104 0/0	passive.	0 0/0
1829, 5	000 0/0	Autriche. Métal. 5.	100 3/8

ANVERS, LE 7 FÉVRIER.

Anvers. Det. activ.	105 0/0	Naples. Cert. Falc.	92 1/2
Det. différ.	44 0/0	Etat Ro. Lev. 1832.	104 0/0
Emp. de 48 mill.	100 3/8	à An. 1834.	98 3/4
HOLL. Dette active.	06		
Rente remboursab.	97 1/4		
Autriche. Métall.	103 3/4		
Lots de fl. 100.	000		
de fl. 250.	426 0/0	Amst., c. jours.	114 9/16
de fl. 500.	706	Rotterd., idem.	010 1/16
Polog. Lots fl. 300.	119 1/4	Paris, idem.	114 p.
fl. 500.	140 1/2	2 mois.	010 1/16
BRÉSIL. E. à L. 1834	85 3/4	Lond. p. Estr. c. j.	39 1/2
ESPAG. Emp. 1834.	23 7/8	2 mois.	
D. dif. 1834.	0 0/0	Ham. p. 40 Hb. c. j.	
Dit. p. 1834.	0 0/0	2 mois.	
Dette différ.	8 3/4	Bruxelles et Gand.	010 p. c.

**CHANGES.**

BRUXELLES, LE 7 FÉVRIER.

COURS.		ACTIONS.	
Emp. Rotsch.	100 3/8	P Act. Société Gén.	736 0/0
Fin cour.	100 3/8	P Act. de la S. de C.	130 0/0
Pr. 4 m. d. l.	000 0/0	P Act. de la B. de B.	131 0/0
1836, 4 1/2.	92 1/2	I Act. C. Sam. et O.	000 0/0
Fin cour.	0 0/0	P Act. des Hauts-F.	150 0/0
pr. 4 m. d. l.	00 0/0	P Act. Charb. Flenu.	130 0/0
Dette activ. 2 1/2.	00 0/0	P Act. Banq. fonc.	100 0/0
E. de la ville 1832	99 3/4	P Act. Ch. H. et W.	000 0/0
Dette active holl.	53 1/2	P Act. Ch. Sclessin.	000 0/0
Rente domaniale	96 3/4	P Act. Entr. Indust.	121 1/2
BRÉSIL 1834.	85 3/4	P Act. Ch. Lev. du F.	106 1/2
Autriche. Métal.	103 3/4	P Act. S. d'Ougrée.	000 0/0
ROME. 1832.	100 3/4	P Act. S. Sars-Lonch.	000 0/0
NAPLES. Falconnet	92 1/4	P Act. Che. de fer.	00 0/0
Banque Tav.	00 0/0	P Act. S. de Venues.	000 0/0
PORT. Dona Maria	00 0/0	P Act. bat. à V. Anv.	0 0/0
ESPAG. Ard. 1834.	23 1/2	P Act. S. St. Léona.	166 0/0
Fin cour.	00 0/0	P Act. S. Chatelin.	000 0/0
gros. pièces	00 0/0	P Act. S. Verreries.	000 0/0
Pr. 4 m. d. l.	25	P Act. Ecl. gaz. rés.	93 0/0
différée 1834.	00 0/0	P Act. S. Raffinerie.	120 0/0
anc.	0 0/0	P Act. Verr. Charl.	110 0/0
dette passive.	00 0/0	P Act. Expl. l'Espér.	00 0/0
		P Act. des Brasseries.	000 0/0
		P Act. Librairie H.	000 0/0
		P Act. Typogr. W.	000 0/0
		P Act. Fabr. Tapis.	000 0/0
		P Act. Fabr. de fer.	000 0/0
AMST. ct. jours.	318 1/2	P Act. Mutual. ind.	110 0/0
LOND. ct. jours.	12	P Act. C. de Bruges.	104 1/2
PARIS. ct. jours.	pair	P Act. H. F. Monc.	110 0/0

VIENNE, LE 26 JANVIER.

Métalliques, 104 1/4. — Actions de la banque, 1361 0/0.